

■ Pourquoi des sanctions existent-elles ?

Le DUERP n'est pas une simple formalité administrative : c'est une obligation légale qui engage la responsabilité de l'employeur. Son absence, son obsolescence ou son incomplétude peuvent avoir de lourdes conséquences.

■ Que risque l'employeur en cas d'absence de DUERP ?

- ■ Une ****amende de 1 500 €**** par infraction constatée (article R.4741-1 du Code du travail)
- ■ En cas de récidive : ****3 000 €****
- ■ ■ Une mise en cause de la responsabilité civile et pénale en cas d'accident du travail
- ■ Une majoration des cotisations AT/MP par la CARSAT

■ Que risque-t-on en cas d'accident sans DUERP ?

- Impossibilité de démontrer la prévention mise en place
- Condamnation pour faute inexcusable de l'employeur
- Dommages et intérêts versés au salarié victime
- Réputation impactée et climat social dégradé

■ Comment éviter les sanctions ?

- Tenir un DUERP à jour, conforme et accessible
- Associer les salariés à l'évaluation des risques
- Tracer les actions de prévention engagées
- Former les responsables à la gestion des risques

■ À retenir

Le DUERP est votre meilleure preuve en cas de contrôle ou d'accident. Ne pas l'avoir, c'est s'exposer inutilement à des risques humains, juridiques et financiers.

■ Ce que nous vous apportons pour cela

- Un DUERP conforme, horodaté, historisé et accessible
- Un accompagnement pour auditer votre situation actuelle
- Des alertes automatiques pour éviter les oublis de mise à jour
- Un appui documentaire en cas de contrôle ou d'accident

- Soyez en règle avec prevention-360.fr